



Syndic · Gestion · Location · Vente

HONORAIRES DE VENTE

DE 0 À 100 000 €	=	9,00%
DE 100 001 À 150 000 €	=	8,00%
DE 150 001 À 200 000 €	=	7,00%
DE 200 001 À 300 000 €	=	6,00%
DE 300 001 À 500 000 €	=	5,00%
DE 500 001 ET +	=	4,00%

TAUX D'HONORAIRES TTC PAR TRANCHE **

*LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF STIPULATIONS CONTRAIRES PRÉVUES AU MANDAT.

BARÈME EN VIGUEUR LE 27 JUIN 2022.

LES HONORAIRES SONT CALCULÉS SUR LE PRIX DE VENTE DU BIEN PAR TRANCHE (NON CUMULABLES).

**TVA AUX TAUX LÉGAL EN VIGUEUR, ACTUELLEMENT DE 20%

EN CAS DE DÉLÉGATION DE MANDAT CONSENTIE PAR UN AUTRE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER, LE BARÈME APPLICABLE EST CELUI DU TITULAIRE DU MANDAT INITIAL.

